

Le ménage : pas si propre pour l'environnement !

Le printemps est là, et avec lui, le traditionnel Grand Ménage ! Cette année, Mister ADEME vous guide pour avoir un intérieur propre tout en respectant l'environnement et surtout votre santé. Pour votre ménage, vous avez aujourd'hui le choix parmi de nombreux produits magiques qui promettent monts et merveilles. Le revers de la médaille ? Ces produits peuvent être dangereux pour notre planète et pour notre santé ! Revenons à l'essentiel.



Trucs & astuces pour une maison saine et propre

Reconnaître les produits dangereux

De plus en plus, nos maisons et nos poubelles débordent de produits dangereux et toxiques pour l'environnement et la santé. Ils peuvent en effet être corrosifs, irritants ou même inflammables. Pour limiter les risques, demandez-vous s'il est indispensable de les utiliser ou s'il est possible de les remplacer. Les produits dangereux sont faciles à reconnaître grâce aux pictogrammes :



Dangers pour la santé



Danger d'explosion



Dangers pour l'environnement



Dangers graves pour la santé



Connaissez-vous ?
L'étiquette « Émissions dans l'air intérieur » signale le niveau d'émissions en composés organiques volatils des produits de décoration (peintures, moquettes...). Privilégiez tout ce qui est classé A+.



Quelques exemples de produits à risques :

- Les antibactériens et les désinfectants,
- Les parfums d'intérieur,
- Les décapants,
- Les adoucissants,
- Les détartrants et détachants.

Le bon plan du nettoyeur vapeur

Il fait des miracles ! Aussi efficace qu'un aspirateur, il permet d'absorber les polluants et les allergènes présents dans la pièce. Facile à passer et il est écologique puisqu'il n'utilise aucun détergent chimique.

Faire le ménage autrement.

Utilisez le moins possible de produits chimiques très odorants qui émettent beaucoup de polluants. Utilisez des produits naturels tels que le **bicarbonate de soude**, le **savon noir**, le **savon de Marseille**, le **vinaigre blanc** et même le **citron**. Vous verrez, ils font des miracles !

Mais attention, ces produits doivent aussi être utilisés **avec précaution**. Ne les surdosez surtout pas...

Privilégier les produits écolabellisés

Contrairement aux idées reçues, les produits écolabellisés sont tout autant efficaces que les autres ! Soumis à des tests, ils sont autant efficaces que des produits classiques. Ils sont désormais disponibles dans une large gamme de prix. Ces produits limitent l'utilisation de substances dangereuses et ils sont un gage de respect pour l'environnement et votre santé.



Le saviez-vous ?

En France, 7 ménages sur 10 utilisent de l'eau de javel qui est supposée bien nettoyer toute la maison. **FAUX !** Les enfants ont au contraire plus de risques de développer des infections respiratoires avec les produits à base de javel. En effet, l'eau de javel est un produit toxique et corrosif, qui provoque des brûlures au contact, et dont les émanations peuvent causer des maux de tête et nausées et fragiliser les voies respiratoires.

Source : Étude de Lidia Casa et al, Université catholique de Louvain, 2015





On se retrouse les manches !

On range, on trie, on recycle, on donne, on vend

Ranger ne veut pas dire jeter, bien au contraire ! Il suffit d'adopter les bons gestes. Vous pouvez faire le tri dans chacune des pièces et mettre côté ce qui ne vous sert plus afin de les apporter en recycleries et ressourceries ou auprès d'associations : les livres, les vêtements non souillés, les jouets et même les meubles ! Il est aussi facile de vendre ses objets en bon état sur des sites d'échanges.

La déchèterie la plus proche de chez vous accepte quant à elle les restes de peinture, et de produits ménagers non utilisés contenant des solvants, ou les meubles cassés et tous équipements électriques et électroniques contenant des trésors à récupérer qui ne doivent jamais être jetés dans la poubelle classique.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [site](#)
« Que faire de mes déchets »

Le saviez-vous ?
L'association Zero Waste France a ouvert à Paris sa première « Maison du zéro déchet ». On peut y assister à de nombreux ateliers pour apprendre par exemple à coudre sa garde-robe ou les bons gestes du compost.



Et parce qu'on ne le sait pas toujours...

1. Contrairement aux idées reçues, les bougies et les produits odorants sont nocifs pour la santé. Il faut donc éviter au maximum d'en faire brûler dans votre logement.
2. Les chiffonnettes microfibras sont vos nouvelles meilleures amies ! Ces petits chiffons captent les salissures beaucoup plus efficacement qu'un chiffon traditionnel ou une éponge. Elles s'utilisent sèches ou légèrement humides SANS AUCUN APPOINT DE PRODUIT D'ENTRETIEN. Sèches, elles captent les poussières et la saleté par électricité statique. Humides, elles accrochent les corps gras et les particules.

Le saviez-vous ?
L'aération quotidienne de votre maison (5 à 10 minutes par jour), permet d'éliminer une bonne partie des polluants de votre intérieur ! Et quel plaisir de sentir les premiers rayons du soleil...



Pour aller plus loin, retrouvez notre nouveau [guide](#)
« Moins de produits toxiques »



Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME / Newsroom/ Twitter ADEME](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovations. www.ademe.fr ou suivez-nous sur [@ademe](#).